

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue à l'hôtel de ville de Shawinigan (550, avenue de l'Hôtel-de-Ville), **le jeudi, quatorzième jour du mois de décembre deux mille dix-sept (14 décembre 2017), DIX-HUIT HEURES (18 H)**, à laquelle sont présents:

Monsieur Michel Angers, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Réjean Carle, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Monsieur Robert Landry, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

ABSENT

Monsieur Yves Lévesque, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

Rés.: 2017-12-4749

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT

ATTENDU les prescriptions de l'article 468.17 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 586 du *Code municipal du Québec* à l'effet que le conseil d'administration doit nommer un président parmi ses membres, en lui octroyant un mandat d'une durée d'un (1) an (renouvelable);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu de nommer monsieur Michel Angers, Représentant de la Ville de Shawinigan, comme président de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le prochain terme, soit du 14 décembre 2017 au 14 décembre 2018.

Conformément à la loi, ce dernier présidera, jusqu'au 14 décembre 2018, les assemblées du conseil d'administration; il dirigera les débats et maintiendra l'ordre et le décorum.

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Il est également résolu de signifier à la Banque Royale du Canada que monsieur Michel Angers, président, est autorisé à agir et à signer au nom de la Régie dans le cadre des affaires bancaires de cette dernière, et ce, en lieu et place du précédent président, monsieur René Goyette.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-12-4750

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Nomination d'un président
2. Ouverture de l'assemblée
3. Vérification du quorum
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2017
6. Nominations - Conseil d'administration de Récupération Mauricie S.E.N.C
7. Nomination d'un vérificateur (auditeur) externe de la Régie pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017
8. Radiation de créances
9. Analyse des échantillons prélevés au LET de Saint-Étienne-des-Grès (OS-802)
10. Octroi du contrat pour le transport de matières résiduelles du centre de transfert de l'Islet - tractage de remorques de type « plancher-mobile » (OS-803)
11. Transport et fourniture de carburant diesel clair UFTS (ULSD) Centre de transfert de l'Islet (OS-804)
12. Autres sujets
 - Calendrier 2018 des séances du conseil d'administration de la Régie
 - Rejet des soumissions – Travaux de réfection de la toiture du garage et du bâtiment d'entretien mécanique et installation de nouveaux systèmes de ventilation (OS-796)
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2017-12-4751

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
16 NOVEMBRE 2017**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 16 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-12-4752

**NOMINATIONS - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
RÉCUPÉRATION MAURICIE S.E.N.C**

ATTENDU que la Régie a formé, avec le Groupe RCM inc., une société en nom collectif pour l'exploitation du centre de tri situé au lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès, le 3 février 2004;

ATTENDU qu'en vertu du contrat de société en nom collectif, la Régie est autorisée à nommer deux (2) des cinq (5) administrateurs qui forment le conseil d'administration de la société;

ATTENDU la volonté du conseil d'administration de nommer messieurs Michel Angers et Luc Dostaler pour agir à titre d'administrateurs au sein du conseil d'administration de Récupération Mauricie S.E.N.C.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu de nommer messieurs Michel Angers et Luc Dostaler pour siéger à titre d'administrateurs du conseil d'administration de Récupération Mauricie S.E.N.C.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-12-4753

**NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR (AUDITEUR)
EXTERNE DE LA RÉGIE POUR L'EXERCICE FINANCIER
SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

ATTENDU que, selon les articles 108 et 468.51 de la *Loi sur les cités et villes* et de leurs équivalents au *Code municipal du Québec*, la Régie doit nommer un vérificateur (auditeur) externe;

ATTENDU qu'il est nécessaire de nommer un tel vérificateur (auditeur) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu de nommer la firme comptable Mallette pour agir à titre de vérificateur (auditeur) de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-12-4754

RADIATION DE CRÉANCES

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a à ses livres des créances dont le recouvrement est définitivement compromis ou qui contiennent des informations erronées;

ATTENDU qu'il y a lieu d'épurer périodiquement les données aux livres comptables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser la trésorière à radier des livres au 31 décembre 2017 les créances indiquées à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le montant total de ces créances est de 12 929.98 \$.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-12-4755

**ANALYSE DES ÉCHANTILLONS PRÉLEVÉS AU LET DE
SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS (OS-802)**

ATTENDU qu'on doit faire effectuer l'analyse des différents échantillons prélevés dans le cadre du suivi environnemental pour le site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès.

ATTENDU les soumissions déposées suite à l'appel d'offres sur invitation :

Entreprises	Prix total (taxes en sus)	Prix après correction de simple erreur de calcul
Eurofins	35 165,00 \$	36 067,40 \$
Maxxan analytique	43 757,00 \$	43 757,00 \$
Environex	42 611,00 \$	42 622,00 \$
Agat laboratoires	50 357,37 \$	54 858,87 \$

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-802 pour l'analyse des échantillons prélevés au LET de Saint-Étienne-des-Grès, au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise Eurofins, et selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-12-4756

**OCTROI DU CONTRAT POUR LE TRANSPORT DE
MATIÈRES RÉSIDUELLES DU CENTRE DE TRANSFERT DE
L'ISLET - TRACTAGE DE REMORQUES DE TYPE
« PLANCHER-MOBILE » (OS-803)**

ATTENDU l'entente intermunicipale de délégation de compétences intervenue entre la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny, les municipalités locales de la MRC de l'Islet et la Ville de Montmagny, concernant l'élimination des matières résiduelles;

ATTENDU qu'aux termes de cette entente, la Régie doit notamment transporter les matières résiduelles entre le centre de transfert de l'Islet et ses lieux d'enfouissement;

ATTENDU que le contrat actuellement en vigueur vient à échéance le 31 décembre 2017;

ATTENDU les soumissions déposées suite à l'appel d'offres public :

Entreprises	Coût par voyage (\$) (Période de cinq ans finissant le 31 décembre 2022)	Coût pour adjudication (\$) (basé sur le nombre de voyages estimés annuellement (480))
Exploitation Jaffa	768.25 \$	368 760.00 \$
Services Matrec inc.	664.94 \$	319 171.20 \$
J.Y. Martel Transport inc.	628.50 \$	301 680.00 \$
Gaudreau Environnement	626.67 \$	300 801.60 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-803, pour le *transport de matières résiduelles du centre de transfert de l'Islet - tractage de remorques de type « plancher-mobile »*, au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise Gaudreau Environnement, au prix global annuel soumis pour adjudication de 300 801.60 \$ (taxes en sus), selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-12-4757

**TRANSPORT ET FOURNITURE DE CARBURANT DIESEL
CLAIR UFTS (ULSD) CENTRE DE TRANSFERT DE L'ISLET
(OS-804)**

ATTENDU que la Régie doit fournir du carburant diesel pour l'opération de la machinerie pour opérer le centre de transfert de l'Islet ;

ATTENDU que le contrat actuel touchant le carburant vient à échéance le 31 décembre 2017 ;

ATTENDU les prix soumis suite au processus d'appel d'offres sur invitation :

Entreprises	Prix soumis (taxes en sus)	
	Marge pétrolière effective (MPE) (\$/litre)	Prix effectif basé sur approximatif annuel, pour l'octroi du contrat (taxes en sus)
Desroches produits pétroliers	-	-
Filgo Énergie	-	-
Paquet & Fils limitée	.0595	10 170 \$
Énergie Sonic	-	-

ATTENDU la recommandation de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-804 pour la fourniture de carburant diesel clair UFTS (ULSD) pour le centre de transfert de l'Islet au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Paquet & Fils limitée, selon les termes et conditions prévus au devis.

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Ce contrat vient à échéance le 31 décembre 2022 ou lorsque le montant d'achat excèdera la somme de 99 000 \$ (taxes en sus).

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-12-4758

**CALENDRIER 2018 DES SÉANCES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE**

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter le calendrier 2018 des séances du conseil d'administration de la Régie qui est fixé comme suit :

Jeudi 25 janvier 2018
Jeudi 15 février 2018
Merdredi 7 mars 2018
Jeudi 19 avril 2018
Jeudi 24 mai 2018
Jeudi 14 juin 2018
Jeudi 16 août 2018
Mardi 25 septembre 2018
Jeudi 18 octobre 2018
Jeudi 15 novembre 2018
Jeudi 13 décembre 2018

À moins que l'avis de convocation transmis aux délégués n'indique un autre jour, un autre lieu ou une autre heure, les séances ordinaires auront lieu à l'hôtel de ville de Shawinigan à 18 h aux dates indiquées ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-12-4759

**REJET DES SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RÉFECTION DE
LA TOITURE DU GARAGE ET DU BÂTIMENT
D'ENTRETIEN MÉCANIQUE ET INSTALLATION DE
NOUVEAUX SYSTÈMES DE VENTILATION (OS-796)**

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinong, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu de rejeter l'ensemble des soumissions reçues et ouvertes dans le cadre de l'appel d'offres OS-796 pour des travaux de réfection de la toiture du garage et du bâtiment d'entretien mécanique et l'installation de nouveaux systèmes de ventilation puisque que les prix soumis s'avèrent trop élevés par rapport à l'estimation détenue et que ces prix excèdent le budget prévu par la Régie.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2017-12-4760

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu de lever l'assemblée à dix-huit heures quatre minutes (18 h 04).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE